L'aide aux études secondaires CCPMA de vos enfants

Mode d'emploi

Vous pouvez solliciter cette aide :

- Si vous êtes actif ou assimilé cotisant à **la CCPMA PRÉVOYANCE**, y compris en cas de chômage, et si vous avez des revenus mensuels inférieurs à **2 075 euros** majorés de 50 % par personne(s) supplémentaire(s) vivant quotidiennement au foyer.

- Si vous êtes retraité de la **CCPMA PRÉVOYANCE** (couverts par une garantie individuelle) et que vous ne dépassez pas le même plafond de ressources que celui indiqué ci-dessus.

Pour quels enfants ?

- Vos enfants qui suivent des études secondaires (dans le second cycle).

Pour quelles études ?

- **Classes de 2nde, 1ère et Terminale**.
- **CAP** suivis après une classe de 3ème, 2nde, 1ère et **Terminale**.
- Les études peuvent être suivies aussi bien dans un établissement public que privé reconnu par l'État.
- CCPMA PRÉVOYANCE n'intervient pas pour les cycles suivants : maternelle, primaire, 6ème, 5ème, 4ème et 3ème.

Quand demander votre dossier ? Quand le déposer ?

- Vous pouvez demander ou télécharger votre dossier (www.groupagrica.com) en tenant compte de la date limite ci-dessous.

  Vous avez jusqu'au 15 février de l'année scolaire considérée pour le constituer et l'adresser à la **Direction Retraite et Activités sociales d'AGRICA**.

Quel est le délai pour obtenir l'aide ?

- Environ 6 semaines, à partir du dépôt de votre dossier complet, sauf cas particulier ou dossier incomplet.

Comment est calculée l'aide ?

C'est la Commission des fonds sociaux, composée de vos représentants salariés et employeurs, qui fixe le montant

Sont pris en considération :

- vos ressources familiales
- votre situation familiale
- les conditions des études (internat, demi-pension, logement, transport, etc.)
- les frais réels (voir au verso liste des dépenses)
- le bénéfice éventuel d'une bourse d'État ou régionale, d'une aide MSA ou autre.

Comment est-elle versée ?

Directement sur votre compte bancaire ou postal, par virement.
Il n'y a pas de paiement direct à l'Établissement scolaire, ni à votre enfant.

L'aide est-elle systématiquement reconduite l'année suivante ?

Non, il faut établir un nouveau dossier à demander à la **Direction Retraite et Activités Sociales d'AGRICA**.

L'aide est-elle cumulable avec une bourse d'État?

Oui. Cependant, pour l'estimation des frais réellement à charge et le calcul de la bourse **CCPMA PRÉVOYANCE**, la Commission des fonds sociaux prend en compte le montant d'une bourse d'État ou de toute autre aide obtenue.

Pour tout contact :

0 821 200 800 Service 0,09 € / min + prix appel

E-mail : actionsociale@groupagrica.com

ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé, voire classement sans suite

Siège social : 21 rue de la Bienfaisance 75382 Paris cedex 08
Tél. : 01 71 21 00 00 – Fax : 01 71 21 00 01 – www.groupagrica.com
Association loi 1901 regroupant les institutions paritaires de retraite et de prévoyance de CAMARCA, CCPMA, CCPMA PRÉVOYANCE, AGRICA RETRAITE AGIRC

IMPORTANT

PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE D'AIDE AUX ÉTUDES	LISTE DES DÉPENSES ET RESSOURCES DE L'ÉTUDIANT JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES PHOTOCOPIES DES JUSTIFICATIFS
☒ Photocopie de votre dernier avis d'imposition (ou de non-imposition) ☒ Photocopie de votre dernier bulletin de salaire, des notifications de retraites, de chômage, de maladie, d'invalidité ☒ Relevé d'identité bancaire des parents aux normes SEPA ☒ Certificat de scolarité ☒ Photocopie de la notification des allocations familiales	**Dépenses et frais :** ☒ Reçu du paiement des frais d'inscription (internat, établissement privé...) ☒ Facture des frais pédagogiques (livres, matériel, tenues spécifiques liées aux études, frais de cantine, transport) **Aides obtenues :** ☒ Notification d'attribution des bourses d'État et autres aides

ATTENTION : Dossier incomplet = délai allongé, voire classement sans suite

Toutes dépenses déclarées et non justifiées ne seront pas prises en compte dans le calcul de l'aide

DEMANDES D'AIDES AUX ETUDES SECONDAIRES Année scolaire ____/____

- **Enfant scolarisé en 2nd, 1re, terminale ou niveau équivalent**

Dossier à nous retourner entre le 1er octobre et le 15 février

DEMANDEUR (questionnaire confidentiel)

Nom : Prénom :

Date de naissance : N° INSEE :

Adresse actuelle :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile : Téléphone professionnel :

Téléphone mobile : E-mail :

Avez-vous bénéficié d'une aide de la CCPMA PRÉVOYANCE l'année précédente ? **O** Oui **O** Non

SITUATION FAMILIALE

O Célibataire O Marié(e) O Vie maritale O Veuf(ve)

O Séparé(e) O PACS O Orphelin(e)

O Divorcé(e) ayant la garde des enfants O Divorcé(e) n'ayant pas la garde des enfants

PERSONNES VIVANT AU FOYER (conjoint ou concubin et enfants à charge)

Nom et Prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Profession ou autres situations

SITUATION ACTUELLE

	Vous exercez une activité salariée	Vous êtes retraité ou en incapacité
Nom de votre employeur		
N° d'adhésion CCPMA PRÉVOYANCE de votre employeur		
Date de votre affiliation à la CCPMA PRÉVOYANCE		
Fonctions exercées		
Date d'effet de votre pension		
Années validées		

RESSOURCES ANNUELLES

	Vous-même	Votre conjoint
Dernier salaire net annuel	……..€	……..€
Avantages en nature annuels	……..€	……..€
Allocations familiales annuelles	……..€	……..€
Pensions ou rentes* annuelles	……..€	……..€
Autres ressources annuelles	……..€	……..€
TOTAL	……..€	……..€

* Si vous êtes retraité, joignez à votre demande les derniers talons de toutes les pensions que vous recevez

UNE SEULE DEMANDE SERA RECEVABLE PAR FOYER AUPRES DE L'INSTITUTION DE PREVOYANCE CCPMA PREVOYANCE

Je, soussigné(e), M_____, certifie sincères et véritables les renseignements indiqués dans ce dossier et m'engage à les justifier sur toute demande de la CCPMA PREVOYANCE.

Fait à _____le _____

Signature du Demandeur :

1er ENFANT

Nom, Prénom_____ Né(e) le _____

Inscrit en établissement **O** Public **O** Privé

Pour un enseignement en
O 2nde **O** 1re **O** Terminale **O** autres : _____

Résultats de la précédente année scolaire
O admis en classe supérieure **O** redouble ou abandonne pour une nouvelle orientation

L'enfant est logé
O au domicile des parents **O** en internat dans l'Etablissement scolaire
O en chambre ou appartement loué en ville

Montant total annuel des frais d'études prévus pour l'enfant* : _____€

L'enfant bénéficié-t-il d'une bourse d'étude de l'Etat ?
O non demandée **O** refusée **O** Oui, montant annuel : _____€

2nd ENFANT

Nom, Prénom_____ Né(e) le _____

Inscrit en établissement **O** Public **O** Privé

Pour un enseignement en
O 2nde **O** 1re **O** Terminale **O** autres : _____

Résultats de la précédente année scolaire
O admis en classe supérieure **O** redouble ou abandonne pour une nouvelle orientation

L'enfant est logé
O au domicile des parents **O** en internat dans l'Etablissement scolaire
O en chambre ou appartement loué en ville

Montant total annuel des frais d'études prévus pour l'enfant* : _____€

L'enfant bénéficié-t-il d'une bourse d'étude de l'Etat ?
O non demandée **O** refusée **O** Oui, montant annuel : _____€

3ème ENFANT

Nom, Prénom_____ Né(e) le _____

Inscrit en établissement **O** Public **O** Privé

Pour un enseignement en
O 2nde **O** 1re **O** Terminale **O** autres : _____

Résultats de la précédente année scolaire
O admis en classe supérieure **O** redouble ou abandonne pour une nouvelle orientation

L'enfant est logé
O au domicile des parents **O** en internat dans l'Etablissement scolaire
O en chambre ou appartement loué en ville

Montant total annuel des frais d'études prévus pour l'enfant* : _____€

L'enfant bénéficié-t-il d'une bourse d'étude de l'Etat ?
O non demandée **O** refusée **O** Oui, montant annuel : _____€

* Les frais d'études pris en considération sont : internat, frais d'inscription, frais pédagogiques, fournitures scolaires (sauf ordinateur), transport, ½ pension

« La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites au présent formulaire. Elle garantit au participant, pour les données le concernant, un droit d'accès et de rectification auprès de l'institution destinataire de la demande. Les données ainsi communiquées ne peuvent être transmises à des tiers sans autorisation expresse du participant ».